



IMPRIME DE PLAN DE CHASSE GRAND GIBIER et PLAN DE GESTION SANGLIER

A adresser **IMPERATIVEMENT** avant le **05 MARS 2012**

Pour toutes nouvelles demandes, changements de territoire ou de superficie, merci de nous envoyer un plan IGN au 1/25000^{ème} ainsi que tous justificatifs concernant votre titre de propriété ou de détenteur de droit de chasse.
 Les demandes non accompagnées de ces documents ne seront pas étudiées.

Pour les territoires privés à la Fédération des Chasseurs du CHER – 22 rue Charles Durand – 18023 BOURGES Cedex
 Pour les territoires soumis au régime forestier à l’Office National des Forêts – 2 Place de la Préfecture – 18000 BOURGES

N° IDENTIFIANT	Unité de gestion :
(N° à rappeler dans toute correspondance)	
IDENTITE DU DEMANDEUR :	
Téléphone : Portable :	
Adresse mail :@.....	
Qualité ⁽¹⁾ : Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire <input type="checkbox"/> Président Société Communale <input type="checkbox"/>	

(1) Cocher la ou les cases correspondantes
 Mon parcellaire n’a pas été modifié depuis ma dernière déclaration⁽¹⁾ , donc je ne modifie pas ci-dessous sauf si je constate une erreur.

TERRITOIRE DE CHASSE		SURFACE EN HECTARES					
Commune(s)	Lieu(x)-dit(s)	Bois Forêt	Plaine	Landes	Prairies	Autres	TOTAL

VOTRE DEMANDE DE PLAN DE CHASSE :

Espèces	Cerf (CEM ou CEM1)	Indifférencié Cerf-Biche-Jeune (CEI)	Biche ou Jeune (CEF)	Jeune (CEJ)	Chevreuil (CHI)	Daim (DAI)	Sika (CSI)	Mouflon (MOU)	Sanglier (SAI)
Appréciation de la population									
Attribution saison précédente									
Prélèvement/bilan saison précédente									
Nombre de bracelets demandés pour la saison future									
Proposition saison future *									

* cadre réservé à l’administration après avis de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage
 Les tirs d’été pour les cerfs mâles, chevreuils et daims sont désormais attribués de façon systématique (1/2 de l’attribution totale)

Observations :

 Fait à le

Signature,

A REMPLIR IMPERATIVEMENT
 MEME SI LE PRELEVEMENT
 EST DE ZERO
 SINON VOTRE DEMANDE NE
 SERA PAS ETUDIEE